

**EXPORT DECLARATION - CONTINUATION SHEET
DÉCLARATION D'EXPORTATION - FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE**

PROTECTED B when completed
PROTÉGÉ une fois rempli

1. Business no. N° d'entreprise		R M			Page	of - de
2. Export permit, licence or certificate no. (if applicable) - N° du permis, du certificat ou de la licence d'exportation (s'il y a lieu)			12. Container no. - N° de conteneur			
14. Exporter reference no. (if applicable) - N° de référence de l'exportateur (s'il y a lieu)			15. Conveyance identification no. (if applicable) - N° d'identification du moyen de transport (s'il y a lieu)			
16. Origin - Origine		17. Item description - Description d'article		18. HS Commodity Code Code de marchandise du SH	19. Qty. and unit of measure Qté et unité de mesure	20. Value F.O.B. place of exit Valeur f.à.b. bureau de sortie
Country Pays	Province					
				22. Gross weight - Poids brut	23. Total value F.O.B. place of exit - Valeur totale f.à.b. bureau de sortie	

<p>Information from this declaration will be used for customs control purposes, and may be shared with other government departments to enforce Canadian laws. Details are available in the Treasury Board of Canada publication called <i>Info Source</i>. <i>Info Source</i> is available at public libraries, government public reading rooms and on the Internet at: http://infosource.gc.ca.</p>	<p>Les renseignements fournis dans cette déclaration serviront à des fins de contrôle douanier et pourront être partagés avec d'autres ministères afin de faire respecter les lois canadiennes. Vous trouverez des détails à ce sujet dans la publication du Conseil du Trésor du Canada, <i>Info Source</i>. <i>Info Source</i> est disponible dans les bibliothèques publiques, les salles de lecture publiques du gouvernement et sur Internet à http://infosource.gc.ca.</p>
--	--

<p>For information on how to report exports and how to code export commodities, contact:</p>	<p>► Data Assembly Section International Trade Division, Statistics Canada Tel: (613) 951-6291 or 1 (800) 257-2434 Fax: (613) 951-6823 or 1 (888) 269-5305 E-mail: export@statcan.gc.ca</p>	<p>► Pour des renseignements sur la façon de déclarer vos exportations et sur la codification des marchandises exportées, communiquez avec :</p>	<p>► Unité de la collecte des Données Division du commerce international, Statistique Canada Tél. : (613) 951-6291 ou 1 800 257-2434 Télécopieur : (613) 951-6823 ou 1 888 269-5305 Courriel : export@statcan.gc.ca</p>
<p>For statistical information, contact:</p>	<p>► Marketing and Client Services Section International Trade Division, Statistics Canada Tel: (613) 951-9647 or 1 (800) 294-5583 E-mail: trade@statcan.gc.ca</p>	<p>► Pour des renseignements statistiques, communiquez avec :</p>	<p>► Section du Marketing et Services à la clientèle Division du commerce international, Statistique Canada Tél. : (613) 951-9647 ou 1 800 294-5583 Courriel : commerce@statcan.gc.ca</p>
<p>For information on exports, refer to D20-1-1 or contact:</p>	<p>► Tel: 1 (800) 461-9999 From outside Canada Tel: (204) 983-3500 or (506) 636-5064 or visit the CBSA Web site at: www.cbsa.gc.ca E-mail: exports@cbsa-asfc.gc.ca</p>	<p>► Pour des renseignements sur les exportations, consultez le D20-1-1 ou communiquez avec :</p>	<p>► Tél. : 1 800 959-2036 De l'extérieur du Canada Tél. : (204) 983-3700 ou (506) 636-5067 ou visitez le site Web de l'ASFC au : www.asfc.gc.ca Courriel : exports@cbsa-asfc.gc.ca</p>

B13A - EXPORT DECLARATION Completion Instructions

PLEASE PRINT. ILLEGIBLE FORMS ARE NOT ACCEPTABLE AND MAY BE SUBJECT TO PENALTY. ALL FIELDS ARE MANDATORY IF APPLICABLE.

Original, amended, void and copy: check the appropriate box to indicate whether the B13A is the original document, has been amended, has been submitted but cancelled, or is a copy of the original document. Copies are required for multiple shipments. For copies, state which copy is represented, e.g., copy 2 of 4. If the document is a copy of an amended document, both the "Amended" and "Copy" boxes are to be checked.

Page ___ of ___: write "Page 1 of 1" if only the first page is submitted. If the first page plus two continuation sheets are submitted, write "Page 1 of 3" on the first page.

Explanation

Field No.

1. Enter the federal government assigned Business Number (BN), including the six-digit RM account identifier, of the person or company that exports the goods or causes them to be exported.

Exception: Enter NBNR (No BN Required) when a conveyance is permanently exported by a diplomat, as a personal effect or as a gift/donation.

Note: Administrative Monetary Penalty System penalties will be assessed against the company whose BN appears on the form.

To request a BN, visit the Canada Revenue Agency Web site at www.cra-arc.gc.ca/tax/business/topics/bn/menu-e.html or call 1 (800)959-5525. Exporters outside North America can visit the CRA International Tax Services Office Web site at www.cra-arc.gc.ca/contact/international-e.html. An emigrant completing his/her own export declaration for the export of personal or household effects is not required to provide a BN.

Continuation sheet(s) may be included to provide the information found in fields 2, 12, 14-20, 22, and 23.

2. State the permit, licence or certificate number for goods and technologies subject to export controls. This includes goods and technologies covered under General Export Permits (GEP).
3. An exporter is defined as the person or company, including a non-resident exporter, that exports the goods or causes them to be exported. Enter the name and complete address of the Canadian or non-resident whose BN appears in field 1. If the BN is that of a customs service provider (CSP), state the name/address of the person or company contracting the CSP.
4. Enter the full name and address of the ultimate consignee or, if not available, the name and address of the foreign importer.
5. Show the country of final destination where the goods are to be consumed, further processed or manufactured, as known at the time of export.
6. Show the name of the carrier that will transport the goods out of Canada or the name of the freight forwarder or consolidator handling the exportation.
7. Indicate the reference number that the carrier will use to track the shipment (e.g., booking number, manifest number, waybill number or file number of the CSP).
8. Check the box indicating the last mode of transport by which the goods left the country. For the box "Other" specify the mode, e.g., pipeline. Goods travelling by truck on an air waybill to a U.S. airport for shipment overseas are considered highway exports.
9. (a) Stamp the B13A, either manually or by using the stamp machine, at the customs office (an inland office or at the place of exit) where the goods are reported and available for inspection. The stamp must be identical on the three copies of the B13A. Indicate the date and time the B13A was submitted, the export reporting office code and a unique six-digit reference number.

(b) If the goods are inspected by customs, the customs officer will affix his/her stamp in this field and check the "Yes" box.
10. If the mode of transport is marine, provide the vessel name.
11. Show the date the goods are expected to be exported.
12. Show the number and type of packages (e.g., 3 drums, 7 skids). For car load, truck load, or container load shipments, show the car, trailer or container number. If the container no. is not available, write TBD. Amend declaration when no. is known. Write bulk, break bulk, RORO (roll-on/roll-off), oversize cargo, heavy lift or less than container load (LCL), as applicable.

B13A - DÉCLARATION D'EXPORTATION Façon de remplir le formulaire

EN LETTRES MOULÉES S.V.P. LES FORMULAIRES ILLISIBLES NE SONT PAS ACCEPTABLES ET POURRAIENT DONNER LIEU À DES SANCTIONS. TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES S'IL Y A LIEU.

Document original, modifié, annulé et copie : cochez la case appropriée afin d'indiquer si le B13A est le document original, s'il a été modifié, s'il a été présenté, puis annulé, ou s'il s'agit d'une copie du document original. Des copies sont requises pour les expéditions multiples. Pour les copies, veuillez indiquer ce qu'elles représentent, p. ex. copie 2 de 4. S'il s'agit d'une copie d'un document modifié, les cases intitulées « Modifié » et « Copie » doivent être cochées.

Page ___ de ___ : écrivez « Page 1 de 1 » si seulement la première page est présentée. Si, en plus de la première page, deux feuilles supplémentaires sont présentées, écrivez « Page 1 de 3 » sur la première page.

Explication

Champ n°

1. Inscrivez le numéro d'entreprise (NE) assigné par le gouvernement, y compris l'identificateur de compte RM de six chiffres, de la personne ou de l'entreprise qui exporte les marchandises ou suscite leur exportation.

Exception : Inscrivez ANER (aucun NE requis) lorsqu'un moyen de transport est exporté en permanence par un diplomate en tant qu'effet personnel ou cadeau/don.

Nota : Toute pénalité en vertu du Régime de sanctions administratives pécuniaires sera imposée à l'endroit de l'entreprise dont le NE apparaît sur le formulaire.

Pour obtenir un NE, accédez au site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à l'adresse www.cra-arc.gc.ca/tax/business/topics/bn/menu-f.html ou composez le 1 800 959-7775. Les exportateurs à l'extérieur de l'Amérique du Nord peuvent trouver le numéro de téléphone pour leur pays en visitant le site Web du Bureau international des services fiscaux de l'ARC à l'adresse www.cra-arc.gc.ca/contact/international-f.html. Lorsqu'un émigrant remplit sa propre déclaration d'exportation pour signaler les effets personnels ou mobiliers qu'il exporte du pays, il n'a pas besoin d'un NE.

Des feuilles supplémentaires peuvent être incluses pour fournir les renseignements qui correspondent aux champs 2, 12, 14 à 20, 22 et 23.

2. Indiquez le numéro du permis, du certificat ou de la licence pour les marchandises et technologies assujetties à des contrôles d'exportation. Ceci comprend les marchandises et technologies visées par une licence générale d'exportation (LGE).
3. Un exportateur s'entend d'une personne ou d'une entreprise, y compris un non-résident, qui exporte des marchandises ou suscite leur exportation. Inscrivez le nom et l'adresse complète de l'exportateur canadien ou non résidant dont le NE apparaît au champ 1. Si le NE est celui d'un fournisseur de services douaniers, indiquez le nom et l'adresse de la personne ou de l'entreprise retenant ses services.
4. Inscrivez le nom et l'adresse complète du destinataire final ou, si non disponible, le nom et l'adresse de l'importateur étranger.
5. Indiquez le pays de destination finale où les marchandises doivent être consommées, transformées ou ouvrées davantage, tel que connu au moment de l'exportation.
6. Indiquez le nom du transporteur qui transportera les marchandises à l'extérieur du Canada ou le nom du transitaire ou du groupeur qui s'occupera de l'exportation.
7. Indiquez le numéro de référence dont se servira le transporteur afin de retracer l'envoi (p. ex. le numéro de contrat, de manifeste, de connaissement ou de dossier du fournisseur de services douaniers).
8. Cochez la case indiquant le dernier mode de transport emprunté par les marchandises quittant le pays. Pour la case « autre », veuillez préciser le mode, p. ex. pipeline. Les marchandises transportées par camion jusqu'à un aéroport américain pour une expédition outremer sont considérées comme étant exportées par mode routier.
9. (a) Le B13A doit être estampillé manuellement ou à l'aide d'un timbre dateur au bureau de douane (à un bureau intérieur ou au bureau de sortie) où les marchandises sont déclarées et disponibles pour inspection. Les timbres apparaissant sur les trois copies du B13A doivent être identiques. Indiquez la date et l'heure de soumission du B13A, le code du bureau de déclaration d'exportation et un numéro de référence unique de six chiffres.

(b) Si les marchandises font l'objet d'une inspection, l'agent apposera le timbre des douanes dans ce champ et cochera la case « oui ».
10. Si le mode de transport est maritime, inscrivez le nom du bateau.
11. Indiquez la date prévue d'exportation.
12. Indiquez le nombre et le genre de colis (p. ex. : 3 cylindres, 7 palettes). Pour les expéditions en wagon, en camion ou en conteneur, veuillez indiquer le numéro de wagon, de camion ou de conteneur. Si le n° de conteneur n'est pas disponible, veuillez inscrire « à déterminer ». Modifiez la déclaration si le numéro est connu. Veuillez inscrire vrac, marchandises diverses, transbordeur routier, cargo hors-format, colis lourd ou chargement partiel d'un conteneur (CPC), selon le cas.

B13A - EXPORT DECLARATION
Completion Instructions

B13A - DÉCLARATION D'EXPORTATION
Façon de remplir le formulaire

Field No.	Explanation	Champ n°	Explication
13.	State the place of exit through which the goods are expected to leave Canada.	13.	Indiquez le bureau de sortie où les marchandises doivent quitter le Canada.
14.	Enter the exporter's internal reference number that can be used to trace the shipment - usually an invoice or purchase order number.	14.	Inscrivez le numéro de référence interne de l'exportateur dont celui-ci peut se servir pour retracer l'expédition - il s'agit normalement d'un numéro de facture ou de commande.
15.	If the good being exported from Canada is a conveyance, enter the vehicle identification number (VIN), the hull identification number (HIN) or the serial number of the conveyance. Conveyances for export include vehicles, motorcycles, all terrain vehicles, boats, etc. which are found in Chapters 87, 88 and 89 of the <i>Customs Tariff</i> . This does not include the identification number of the transport vehicle used to export the conveyance.	15.	Si la marchandise exportée du Canada est un moyen de transport, inscrivez le numéro d'identification du véhicule (NIV), le numéro d'identification de coque (NIC) ou le numéro de série du moyen de transport. Les moyens de transport pour exportation comprennent les véhicules, les motocyclettes, les véhicules tous terrains, les bateaux, etc. tel que décrit aux chapitres 87, 88 et 89 du <i>Tarif des douanes</i> . Ceci ne comprend pas le numéro d'identification du véhicule utilisé pour l'exportation du moyen de transport.
16.	If the goods are of Canadian origin, state the province from which the goods were grown, mined or manufactured. If not, state the country. In addition, if the goods are further processed imported goods or are imported goods being exported, state the province from which the goods are exported.	16.	Si les marchandises sont d'origine canadienne, indiquez la province où elles ont été cultivées, minées ou fabriquées. Sinon, veuillez indiquer le pays d'origine. De plus, s'il s'agit de marchandises importées transformées davantage ou de marchandises importées qui sont exportées, indiquez la province d'où elles sont exportées.
17.	Provide a complete description of the goods in normal trade terms with sufficient detail to verify the declared HS code. General terms such as groceries, meats, dry goods, machinery, parts, prints, etc., will not be accepted. Describe each individual item with a separate classification number on a separate line. If a conveyance is exported, state the VIN, HIN or serial number of the conveyance to be exported.	17.	Fournissez une description complète des marchandises en utilisant une terminologie commerciale normale avec suffisamment de détails pour vérifier le code SH déclaré. Des termes généraux, tels que viandes, marchandises sèches, machineries, imprimés, ne seront pas acceptés. Décrivez chaque article portant un numéro de classement distinct sur une ligne distincte. S'il s'agit de l'exportation d'un moyen de transport, indiquez le NIV, le NIC ou le numéro de série du moyen de transport à exporter.
18.	State either the Canadian 8 digit HS export code or the Canadian 10 digit import code from the <i>Customs Tariff</i> . Exporters of chemicals listed in 7003 of the Export Control List should use the 10 digit HS import code. Exporters can obtain information on the Canadian HS codes by referring to the contact information provided at the bottom of the continuation sheet or by visiting www.statcan.ca/english/tradedata/cec/index.htm .	18.	Indiquez le numéro du Système harmonisé (SH) canadien à 8 chiffres ou le code d'importation à 10 chiffres du <i>Tarif des douanes</i> . Les exportateurs de substances chimiques énumérées sous 7003 de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée doivent utiliser le code SH à 10 chiffres. Les exportateurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les codes du SH canadien en se référant aux coordonnées de contact fournies au bas de la feuille supplémentaire ou en consultant le : www.statcan.ca/francals/tradedata/cec/index_f.htm .
19.	For each line, state the quantity and unit of measurement for each item as specified by the Canadian export classification requirements or the import customs tariff or the permit. If no quantity or unit exists, and if the goods are not controlled by an Other Government Department, leave the field blank. Note: When weight is required, show the net weight not including outercoverings. Use metric measurements, ex. International System of Units (SI).	19.	Pour chaque ligne, indiquez la quantité et l'unité de mesure pour chaque article tel qu'indiqué dans les exigences de la nomenclature canadienne des exportations, dans le tarif des douanes pour les importations ou sur la licence. S'il n'y a pas de quantité ou d'unité et si les marchandises ne sont pas sous contrôle d'un autre ministère, n'inscrivez rien dans la case. Nota : Lorsqu'un poids est requis, inscrivez le poids net, sans inclure les revêtements extérieurs. Veuillez utiliser des mesures métriques, p. ex. le Système international d'unités (SI).
20.	State the value of each item on a separate line. This value will include the freight charges, handling, insurance, or similar charges incurred to the place of exit from Canada, minus any discounts entered into prior to exportation, but will exclude the portion of these charges that applied to the Canadian place of exit to the foreign destination. If the goods are shipped "no charge", show the value the goods would have been sold for under normal conditions.	20.	Indiquez la valeur de chaque article sur une ligne différente. Cette valeur devra comprendre les frais de transport, de manutention, d'assurance ou tout frais semblable occasionné jusqu'au bureau de sortie du Canada, moins tout rabais accordé avant l'exportation, mais devra exclure la partie de ces frais qui s'appliquent à partir du bureau de sortie du Canada jusqu'à la destination étrangère. Si les marchandises sont expédiées « sans frais », inscrivez la valeur à laquelle les marchandises auraient été vendues dans des conditions normales.
21.	Identify the currency used in fields 20 and 23 (e.g., Canadian dollars, U.S. dollars, Japanese yen). If a continuation sheet is required for fields 16-20, fields 22 and 23 should only be completed on the continuation sheet.	21.	Identifiez la devise dont vous vous servez dans les champs 20 et 23 (p. ex. dollars canadiens, dollars américains, yen japonais). Si une feuille supplémentaire est requise pour les champs 16 à 20, les champs 22 et 23 ne doivent être remplis que sur cette feuille.
22.	State the gross shipping weight which is the actual weight of the goods and packaging, but excludes the weight of re-usable cargo containers.	22.	Inscrivez le poids brut de l'expédition, ce qui est le poids total des marchandises et de l'emballage, mais en excluant le poids des conteneurs réutilisables.
23.	Enter the total of the values found in field 20.	23.	Indiquez le total des valeurs inscrites au champ 20.
24.	Show the freight charge in Canadian dollars from the place of lading to the place of exit from Canada (estimate the amount if unknown, this includes the use of Incoterms). For example, goods shipped from Edmonton to Vancouver by rail, to be put on a ship for Japan, show the rail costs only. Shipments leaving Toronto by air, show zero if no charges were incurred in getting the goods to the airport.	24.	Indiquez les frais de transport en dollars canadiens du lieu de déchargement au bureau de sortie du Canada (estimez le montant à défaut de connaître ces frais, ceci comprend l'utilisation d'Incoterms). Par exemple, pour des marchandises expédiées d'Edmonton à Vancouver par rail, afin d'être chargées sur un navire à destination du Japon, indiquez seulement le coût du transport ferroviaire. Pour des expéditions partant de Toronto par avion, indiquez zéro si aucuns frais n'ont été engagés pour transporter les marchandises jusqu'à l'aéroport.
25.	If the goods are not sold, state the reason for the export, (e.g., repair and return, lease, transfer of company goods). If the goods have been leased to a person/ company in another country, identify the period of the lease or rental agreement.	25.	Si les marchandises ne sont pas vendues, donnez la raison de l'exportation (p. ex. réparation et retour, bail, transfert de marchandises appartenant à l'entreprise). Si les marchandises ont été louées à une personne ou à une entreprise dans un autre pays, indiquez la période visée par le bail ou par la location.
26.	Enter the name, address, and telephone number, including area code of the customs service provider.	26.	Inscrivez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone, y compris le code régional du fournisseur de services douaniers.
27.	Show the name, company, address, and telephone number of the person who completed form B13A. The person responsible for the accuracy of the data must sign in this field.	27.	Indiquez le nom, l'entreprise, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui a rempli le formulaire B13A. La personne responsable de l'exactitude des données doit signer dans ce champ.
28.	Indicate whether the person signing the declaration is the exporter of the goods or another person, i.e. acting on behalf of the exporter such as a customs service provider.	28.	Indiquez si la personne qui signe la déclaration est l'exportateur des marchandises ou une autre personne représentant celui-ci tel un fournisseur de services douaniers.